



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé et solidarités : services extérieurs

Question écrite n° 97203

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de la santé et des solidarités sur les moyens en personnels du ministère de la santé et des solidarités. Les personnels du ministère de la santé et des solidarités, qu'il s'agisse des services centraux ou des DDASS et DRASS, assurent des missions auxquelles nos concitoyens sont à juste titre attachés. La lutte contre l'exclusion, la mise en oeuvre des politiques de santé publique ou encore le développement social requièrent ainsi des compétences variées qui vont de l'inspection des affaires sanitaires et sociales aux médecins inspecteurs de santé publique en passant par l'indispensable travail administratif. Force est cependant de constater que ces missions, malgré le dévouement des personnels à la cause publique, ne peuvent qu'être très imparfaitement remplies, tant est criant le manque en moyens humains. À titre d'exemple, une maison de retraite ne pourrait être contrôlée que tous les trente-trois ans en moyenne, les établissements pour personnes handicapées tous les soixante ans, cependant que deux cents inspecteurs DDASS ont en charge le contrôle financier de la masse des hôpitaux français. Cette absence drastique de personnels ne peut que porter un préjudice grave à la santé publique et laisser la place à des dérives hélas constatées de manière récurrente (maltraitance, précarisation, etc.) et que seule une présence forte de l'autorité de tutelle est en mesure de résorber. Il demande donc au Gouvernement de remédier à ces carences par un plan de recrutement adéquat et de lui préciser les décisions qu'il compte prendre à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97203

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6390